

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 18
MEMBRES PRESENTS : 16
MEMBRES ABSENTS : 02

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
M. Gérard HALTER
Mme Christel BUCHEL
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jean-Jacques
BRUCKMANN
Mme Agnès FISCHER, pouvoir à M. Bernard BECK

La convocation pour la séance a été transmise le 02 avril 2015 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 février 2015 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 15 voix pour
2 abstentions (M. Jacky BRUCKER, M. Jean-Luc SCHLOSSER)

approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2015.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Célia RISCHMANN, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

-M. Christian SCHOTT entre en séance-

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal qu'en qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et environs, agissant par délégation du Président, il a décidé de renoncer à faire usage du droit de préemption urbain pour les délégations d'intention d'aliéner suivantes :

- . Maison et terrain, 36, rue Principale, avec 6,30 ares.
- . Maison et terrain, 118, rue Principale avec 2,97 ares.
- . Maison (moitié indivise), 15, rue du Renard avec 6,28 ares.
- . Maison et terrain, 1a, rue des Hêtres, avec 3,47 ares.
- . Terrain nu, 32, rue de Sessenheim, avec 15,48 ares.
- . Maison et terrain, 173, rue Principale, avec 9,97 ares.
- . Terrain nu, Chemin Creux, avec 5,20 ares.
- . Terrain nu, 32, rue de Sessenheim, avec 7,33 ares.

MARCHE PUBLIC

Le maire a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour consultation du marché de l'assurance statutaire, en vue d'un contrat groupe de couverture des risques financiers découlant de la protection statutaire des agents de la commune.

IV. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2014

Le conseil municipal,

Considérant la conformité des écritures et résultats des comptes de gestion du trésorier municipal, comptable, du budget principal et des budgets annexes du lotissement «Les Myrtilles» avec la comptabilité administrative de l'ordonnateur,

décide, à l'unanimité des membres présents,

d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2014 présentés par le trésorier de Bischwiller.

V. COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES

Mme Joelle SCHOTT donne lecture du compte-rendu de la commission des finances communales, qui a eu lieu le 31 mars dernier :

Projet de budget 2015

. Section de fonctionnement

Dépenses et recettes en équilibre à 1.169.600,- €.

Evolutions par rapport à l'exercice 2014 :

. Relative stabilité des charges générales (242.300,- €).

. Charges de personnel en hausse, 413.300,- € prévus pour 375.579,- € exécutés en 2014.

Motifs : 1 CAE en année pleine (NAP) ; projet d'embauche d'un CAE «agent technique» sur 9 mois, et d'un CAE «périscolaire» sur la même durée. La participation de l'Etat est estimée à 20.000,- € environ.

Prévision également d'un crédit de 6.000,- € pour l'embauche éventuelle d'un agent contractuel dans l'éventualité d'absence prolongée pour raison de santé du secrétaire de mairie.

. Recettes fiscales en légère hausse même sans augmentation des taux (produit 2015 : 219.858,- €, contre 212.220,- € en 2014).

. Dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement est revue à la baisse, de 301.819,- € (2014) à 285.000,- €. Montant définitif non publié.

Dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation : montants ne sont pas encore connus. Inscription «prudente» respectivement de 35.000,- € (contre 37.147,- € en 2014) et de 20.000,- € (contre 52.638,- €).

. Inscription d'une recette de fonctionnement de 150.000,- €, à titre d'excédent prévisionnel du budget annexe «lotissement».

. Section d'investissement

Dépenses et recettes en équilibre à 902.849,- €

Dépenses :

- . Crédits reportés de 2014, 400.411,- €.
- . Propositions nouvelles, 502.438,- €.

Principaux emplois :

- . Acquisitions de terrains : 10.740,- €.
- . Acquisitions de mobilier, matériel, véhicules : 46.012,- €.
- . Rénovation école élémentaire : 115.012,- €.
- . Le principal projet : restructuration – rénovation de l'école maternelle : 334.575,- €.
- . Rénovation de la chocolaterie : 140.000,- €.
- . Réseaux : 81.742,- €, dont 40.000,- € environ pour l'éclairage public rue de Marienthal.

Recettes :

- . Subventions : 136.600,- €.
- . Prélèvement de la section de fonctionnement : 250.000,- €.
- . Report des excédents : 481.249,- €.

La commission émet un avis favorable à ce projet de budget.

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015

La commission propose le maintien des taux à leur niveau de 2014.

VI. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, établi par les services fiscaux.

A taux constants, la recette brute serait de 315.389,- €, montant duquel il convient de déduire le prélèvement de 77.186,- € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.), soit une recette nette de 238.203,- €.

Il rappelle que la commission des finances a émis un avis favorable au maintien des taux à leur niveau de 2014.

Le maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

. décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

	<u>Taux</u>	<u>Base prévisionnelle</u>	<u>Produit brut</u>
Taxe d'habitation	9,75 %	1 997 000,- €	194 708,- €
Taxe sur le foncier bâti	4,83 %	1 328 000,- €	64.142,- €
Taxe sur le foncier non bâti	23,04 %	26 600,- €	6 129,- €
Cotisation foncière des entreprises	11,15 %	98 100,- €	10 938,- €

VII. BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2015 et entendu les explications du maire,

considérant l'avis favorable de la commission des finances,

décide d'approuver,

. le budget primitif principal de l'année 2015, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. Christian SCHOTT, M. Jean-Luc SCHLOSSER), comme suit :

Section de fonctionnement recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 169 600,- €.

Section d'investissement recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 902 849,- €, y compris les reports budgétaires 2014 suivants : dépenses 400 411,- €, recettes 43.000,- €.

. le budget annexe du lotissement «Les Myrtilles», tranche 3, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. Christian SCHOTT, M. Jean-Luc SCHLOSSER), comme suit :

Section de fonctionnement : recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 983 683,56 €.

Section d'investissement : recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 364 683,56 €.

VIII. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

A/ CANDIDATURES

1° Désistement

Le maire informe le conseil municipal du désistement de M. Dominique MOSSER de Haguenau, qui avait porté son choix sur le lot n° 11, avec 9,06 ares.

Le conseil municipal en prend acte.

2° Nouvelle candidature

Le maire soumet une nouvelle candidature au conseil municipal : celle de Mme et M. Diane et Sana DIEDHIOU de Schirrhein. Leur choix se porterait sur le lot n° 1, référencé Section 8, n° 272/1 avec 7,39 ares.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité,

- . approuve la candidature de Mme et M. Diane et Sana DIEDHIOU
- . approuve la vente du lot n° 1 aux intéressés, au prix de 10 680,00 € l'are TTC.

B/ INFORMATIONS

1° Situation des ventes

Le maire présente une situation à jour, relative à la cession des terrains de la 3^{ème} tranche du lotissement «Les Myrtilles», les lots 2 à 5 exclus (destinés aux immeubles collectifs à l'origine).

Sur 34 lots :

. 28 lots sont attribués, dont 16 sont vendus par actes notariés

. 14 permis de construire ont été délivrés.

2° Travaux

. La pose de la clôture limitrophe avec le domaine militaire est en cours, un nivellement de l'emprise a été réalisé.

. Un débroussaillage avec broyage des végétaux doit être réalisé prochainement.

IX. ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR

Le maire expose aux membres du conseil municipal,

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal,

par 17 voix pour

1 abstention (Mme Françoise KEIFF)

approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération.

X. APPLICATION DU DROIT DES SOLS – MISSION D'INSTRUCTION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT D'URBANISME ET D'HABITAT (SDAUH)

Le maire fait part au conseil municipal de la possibilité pour les collectivités de confier au Service du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'instruction des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés ainsi que les modalités d'intervention en la matière.

Vu le projet de convention proposé par le Conseil Général

Considérant la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Considérant la complexité de l'instruction des actes d'utilisation et d'occupation du sol.

Considérant que les services proposés vont vers une optimisation du traitement des autorisations d'urbanisme (passage de l'instructeur en mairie, mise à disposition du logiciel du Conseil Général, conseil aux élus...)

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Décide de confier au service du Conseil Général du Bas-Rhin, l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée par convention.

Autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune de Schirrhein.

XI. PERSONNEL COMMUNAL

A/ EMPLOIS D'AVENIR – CREATION DE POSTE

Le maire indique au conseil municipal qu'il y aurait lieu, afin de faire face aux nouveaux besoins en matière d'activités scolaires péri-éducatives, de créer un poste supplémentaire, sous contrat aidé par l'Etat, emploi d'avenir – contrat d'accompagnement dans l'emploi, à 20 heures hebdomadaires, ceci à compter de la rentrée scolaire 2015 / 2016.

Le conseil municipal,

par 17 voix pour

1 abstention (M. Christian SCHOTT)

. décide de créer, avec effet du 1^{er} septembre 2015, un poste d'agent contractuel «emploi d'avenir», sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, à raison de 20 heures hebdomadaires

. charge le maire de procéder à l'embauche de l'agent, les crédits correspondants étant inscrits au budget primitif 2015.

B/ RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES

Le maire fait savoir au conseil municipal qu'il conviendrait de permettre le recours à des intervenants vacataires dans le cadre des activités scolaires péri-éducatives, ceci pour des missions d'animation ponctuelles.

Le conseil municipal,

par 15 voix pour,

3 voix contre (M. Christian SCHOTT, M. Jean-Luc SCHLOSSER, Mme Françoise KEIFF)

- . autorise le maire à recruter 5 agents vacataires pour effectuer des actions d'animation, de manière ponctuelle et discontinue dans le temps, à compter de la date rendant exécutoire la présente délibération.
- . fixe la rémunération des agents à l'acte réalisé, soit par vacation horaire déterminée selon le 1^{er} échelon de l'échelle 3 de la catégorie C de la fonction publique territoriale. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2015.

XII. DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE – ECOLE ELEMENTAIRE

Le maire soumet une demande de soutien financier de l'école privée ABCM de Haguenau, concernant un voyage scolaire de 4 jours de classes élémentaires en Allemagne. Un élève originaire de Schirrhein serait concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

décide d'attribuer une subvention de 24,- € à l'établissement scolaire, soit 6,- € par journée et par enfant.

XIII. INFORMATIONS

Le maire communique les informations suivantes à l'assemblée :

- . Mme Esther NECULA a été embauchée en qualité d'agent de propreté contractuel affectée à la mairie, à compter du 1^{er} février 2015. Elle donne entière satisfaction.
- . L'opération annuelle «nettoyage de printemps» a eu lieu le 7 mars dernier, et s'est très bien déroulée. Remerciements aux participants.
- . Les 14 et 15 mars 2015 le film traitant de l'histoire de Schirrhein – Schirrhoffen «A l'orée de la forêt sainte», réalisé par M. Aimé ZIMMER de Sessenheim, a été projeté à l'E.S.C.

Ce fut un succès au vue du nombre de participants.

- . Le bureau de l'Association Foncière de remembrement de Schirrhein s'est réuni le 17 mars 2015. Un déplacement de ses membres sur le ban communal a également eu lieu.
- . La commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération 1945 a eu lieu du 20 au 22 mars 2015 sur le territoire de la communauté de communes. Les festivités ont connu un franc succès dans toutes les communes.
- . Les élections départementales ont eu lieu les 22 et 29 mars 2015. Forte poussée du Front National au 1^{er} tour. Election de Mme Nicole THOMAS et de M. Denis HOMMEL au 2^{ème} tour.
- . Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Bischwiller et environs s'est réuni le 24 mars dernier. Décisions principales nous concernant :
 - Augmentation des taux de fiscalité directe locale d'environ 9 %, soit 1,17 % du taux.
 - Reconduction pour 1 an de la délégation de service public au Centre d'Animation Sociale et Familiale (CASF) de Bischwiller, pour les services périscolaires, sous sa forme actuelle.
- . Le bulletin municipal n° 37 a été distribué la semaine passée.
- . Les 2 radars «pédagogiques» et le panneau d'affichage double sont en place.
- . Echéances à venir :
 - . 11.04.2015, atelier de bouturage pour toute personne intéressée.
 - . 13.04.2015, réunion du conseil d'administration du CCAS.
 - . 14.04.2015, réunion de la commission travaux et urbanisme, consacrée principalement à la chocolaterie et à l'école maternelle.
 - . 15.04.2015, réunion de travail avec l'informaticien, concernant le futur site internet de la commune.
- . La demande de permis de construire de la micro-crèche privée a été déposée le 30 mars 2015.
- . La Société GUTHMANN, locataire jusqu'à présent du bâtiment communal dit «la chocolaterie», a été rachetée par la Société NAT de Krautwiller. Cette dernière n'est pas intéressée par une reprise d'activité à Schirrhein.
De ce fait, le bâtiment revient à la commune. Le conseil municipal sera tenu informé des suites de cette affaire.
- . Le SDEA procède actuellement à une campagne de rénovation des poteaux d'incendie. 4 unités seront remplacées, 3 seront réparées, 1 en doublon sera supprimé (à l'angle rue du Cimetière / rue du Foyer).

- . Les agents communaux ont mis en place la signalisation dans la commune, suite aux préconisations de la commission «sécurité – environnement».
- . Nouvelle salle multi-activités. Lorsque l'extension sera opérationnelle, cette infrastructure disposera de deux salles «ancienne» et «nouvelle». Il y aurait lieu de leur donner un nom. Les éventuelles propositions peuvent être transmises à Mme Nathalie SCHEIDT, en charge de la communication.
- . Il est donné lecture de la lettre de démission de sa qualité de conseillère municipale de Mme Antoinette MARTIN, reçue ce jour même en mairie.